

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/12/2020

Dossier complet le :

01/02/2021

N° d'enregistrement :

2020-5040

### 1. Intitulé du projet

Création d'un magasin LiDL à Grez-neuville (49)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LiDL

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Anthony PONSAT, responsable de programme

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 0 4 9 0 1

Forme juridique

Société en nom collectif

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- Rubrique n°41 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement	a) Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus. Le projet comprend 140 places de parking.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, qui s'inscrit dans le cadre d'une OAP du PLU de Grez-Neuville (le Pôle tertiaire du Lionnais), consiste en la création d'une surface de vente LIDL (surface de plancher de 2135,77 m<sup>2</sup>) à la limite entre les communes du Lion d'Angers et de Grez-Neuville (Maine-et-Loire), dans la zone d'activités de la Grée, avec création d'une zone de stationnement de 140 places ouvertes au public (pas de restriction d'accès), dont PMR, 3 places famille, 2 places véhicule électrique, 119 places mutualisées, 13 places pour le personnel.

Il s'accompagne de la création de 3 450 m<sup>2</sup> d'espaces verts.

Deux accès sont prévus, raccordés à une voirie à créer au sein de la ZAC, au nord-est et au sud-est du site.

Les plans du projet sont insérés en annexe 4.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à fournir une offre commerciale à faible coût, facilement accessible en entrée de ville au sein d'une ZAC déjà en partie aménagée, pour une clientèle locale ou de passage.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le site est déjà accessible par une voie interne à la ZAC (la Place Gustave Trouve, qui permet également d'accéder à l'arrière du garage RENAULT). La phase de travaux du projet est classique et devrait se dérouler comme suit :

- réalisation des terrassements et pose des ouvrages de fondations ;
- pose des réseaux divers ;
- édification du bâtiment et aménagement de la surface de vente ;
- création des voiries internes et des stationnements ;
- création des espaces verts.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La surface de vente va générer deux types de déplacements :

- les Véhicules Légers (VL) essentiellement liés aux personnels et à la clientèle ;
- les Poids Lourd (PL), pour les livraisons.

Ces derniers accéderont par l'accès le plus au sud du site, effectueront une manœuvre de recul pour accoler l'arrière de la remorque au local de réserves, et repartiront vers le nord (Cf. schéma de la manœuvre en annexe 4).

Un accès pour les piétons et les cyclistes est également prévu au droit de l'entrée sud-est. Actuellement, aucun réseau cyclable n'est balisé aux abords du projet.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de construction de magasin LiDL est soumis à permis de construire.

Un dossier d'étude d'impact a été déposé auprès de la sous-préfecture de Segré en juillet 2006.

De plus, compte-tenu de l'autorisation au titre de la loi sur l'Eau par arrêté préfectoral en date du 14 août 2007 pour l'aménagement de la ZAC de la Grée, le projet n'est pas soumis à la réalisation d'un nouveau dossier au regard de la rubrique 2.1.5.0 concernant le rejet des eaux pluviales, le sujet ayant déjà été traité dans le premier dossier.

Une étude hydraulique est en cours de réalisation afin de dimensionner les dispositifs de gestion des eaux pluviales conformément aux prescriptions de la ZAC.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'emprise .....	10 813 m <sup>2</sup>
Surface de plancher développée .....	2 136 m <sup>2</sup> de SDP
Emprise totale au sol .....	2 280 m <sup>2</sup>
Hauteur maximale des constructions .....	6,80 (hors garde-corps de sécurité)
Places de stationnement .....	140, ouvertes au public
Espaces verts.....	3 450 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ZAC de la Grée, commune de Grez-Neuville

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.   °  4  2  '4  1"W Lat.   °  4  7  '3  6  '5  5"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long.   °  '  " Lat.   °  '  "

Point d'arrivée :

Long.   °  '  " Lat.   °  '  "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type 2 localisée en aval hydraulique, à 600 mètres à l'est du site d'étude. Il s'agit de la Vallée de la Mayenne en Maine-et-Loire.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de zone concernée par un arrêté de protection de biotope dans un rayon de 10 km autour du site d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de plan de prévention du bruit sur la commune de Grez-Neuville ni à l'échelle de la communauté de communes des Vallées de Haut-Anjou.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inscrit dans le périmètre de protection du bien inscrit le plus proche.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur le règlement graphique du PLU de Grez-neuville, le site ne présente pas de zone humide délimitée. Une zone humide de 1 470 m <sup>2</sup> (prairie humide) est pré-localisée par la DREAL des Pays-de-la-Loire sur le site d'étude, au droit du futur parking.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Grez-Neuville est couverte par le PPR Oudon-Mayenne (prescrit et approuvé) pour un aléa de crue à débordement lent de cours d'eau. Néanmoins, le site d'étude étant localisé à plus de 600 mètres de l'Oudon, il n'est pas concerné par la zone inondable. Le site n'est concerné par aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est une parcelle agricole depuis à minima 1967. Le site étudié n'est pas recensé dans les bases de données BASIAS / BASOL et aucune ICPE n'a été référencée pour ce site. Quatre sites BASIAS toujours en activité sont situés dans un périmètre inférieur à 1 km du site étudié.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte présentée sur le site SIGES Pays de la Loire permet d'affirmer que le site n'est pas situé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'Agence Régionale de Santé du Maine-et-Loire, le projet n'est pas concernée par un périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site inscrit dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZSC la plus proche est située à environ 1 km à l'est : Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette. La ZPS la plus proche du site est localisée à 10 km du site d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est localisé à 3,5 km du site d'étude, c'est le Château de la Grandière et son parc.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ne sera réalisé sur le site. Le site sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable communal pour son usage. Avec un ratio d'un employé pour 30 m <sup>2</sup> et d'un volume d'eau potable de 60 l/personne/jour, les besoins en eau potable s'élèvent à 2 820 l/jour, soit 2,82 m <sup>3</sup> /jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'état actuel du projet, aucun drainage n'est prévu puisqu'aucun niveau de sous-sol n'est envisagé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la topographie du site et de la pente maximale de 2,4%, les terrassements ne seront pas importants sur l'ensemble du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux utilisés pour la construction du magasin (bardages issus d'un processus industriel, béton ...) et les enrobés des voies de circulation proviendront de l'extérieur et seront majoritairement issus d'extractions de ressources minières.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du site comprend principalement une parcelle agricole non recensée sur le registre parcellaire graphique de 2018. Il se situe entre une route départementale, un lotissement de la commune du Lion d'Angers et une zone de magasins et concessionnaires. Au nord-ouest du site, le talus boisé ne fait pas parti d'un réseau constituant une continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat caractéristique de la ZSC "Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette" (eaux oligomésotrophes, lacs, mégaphorbiaies, prairies maigres, roches siliceuses ou forêts alluviales) n'est susceptible d'être présent sur le site d'étude.  Les espèces faunistiques importantes inscrites au FSD sont des batraciens ou des chiroptères. Le site d'étude ne présentant aucun plan d'eau favorable aux batraciens ou de bâtiments ou cavités pouvant constituer un habitat favorable aux chiroptères, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur ces espèces.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits et classés patrimoniaux et architecturaux sont localisés trop loin du site d'étude pour que celui-ci ait une incidence particulière sur l'un d'entre eux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de 10813 m <sup>2</sup> de surfaces agricoles. Le sujet a été traité dans l'étude d'impact. Les espaces agricoles sont "de faible intérêt écologique, hormis le réseau de haies bocagères". "Les mesures de préservation du cadre biologique terrestre réside dans la limitation des travaux et des opérations de dévégétalisation à la stricte surface nécessaire [...] De plus, le choix des différentes aires de chantier devra porter sur des sites de faible sensibilité, éloignés des haies [...] conservées."
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3 anciens sites industriels sont recensés sur la commune de Grez-Neuville. Néanmoins, les sites BASIAS les plus proches du site sont localisés sur la commune du Lion d'Angers : un SUPER U à à 810 m, 2 garages et une station service à environ 900 mètres.  Une canalisation d'hydrocarbures passe à proximité du site, à environ 800 mètres au nord.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone inondable.  D'après les données en ligne du BRGM, le site : - est exposée à un aléa retrait/gonflement des argiles (aléa moyen) ; - est situé dans une zone de classe de sismicité 2 (faible) ; - n'est pas dans une zone sujette aux débordements de nappe ou inondations de cave.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'engendrera pas de risques sanitaires particuliers.  L'activité commerciale projetée n'est pas sujet à de potentiels risques sanitaires qui pourraient être liés à l'usage de pesticides lors de l'exploitation agricole.  Les eaux usées seront collectées et dirigées vers le réseau d'assainissement de la commune.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux déplacements seront liés aux personnels, aux livraisons et à la clientèle.  Au vu de son emplacement, le projet devrait intercepter principalement une clientèle sur le déplacement travail-domicile. Des déplacements supplémentaires auront lieu le samedi cependant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase chantier. En phase d'exploitation, le flux de véhicules généré occasionnera des nuisances sonores. LiDL a réalisé une étude de trafic en 2018. Elle est insérée en annexe 7. Le projet est implanté auprès de la D775 (contournement du Lion d'Angers) classée en catégorie 2. Le site du projet est localisé dans un secteur affecté par le bruit routier (250 m).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seuls les travaux seront susceptibles d'engendrer des vibrations lors des terrassements.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage du bâtiment et des espaces communs extérieurs sera source d'émissions lumineuses, de même que la circulation des véhicules en période hivernale, à la tombée de la nuit.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le trafic généré sur le site sera source de rejets atmosphériques.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'imperméabilisation du site engendrera un ruissellement des eaux pluviales plus important. Néanmoins, les surfaces imperméabilisées sont réduites par la mise en place de stationnements végétalisés (134 sur 140) et la réalisation d'un espace vert de 3450 m<sup>2</sup>.</p> <p>Les eaux pluviales seront collectées puis dirigées vers un bassin de rétention qui les tamponnera et les traitera avant rejet au réseau de la ZAC puis dans l'Oudon.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées générées par les utilisateurs des lieux seront dirigées vers le réseau d'assainissement communal puis vers la station d'épuration.</p> <p>A raison d'un employé pour 30 m<sup>2</sup>, la charge polluante s'élèvera à 19 EH (équivalents habitants).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déblais divers seront collectés et évacués vers les filières appropriées.</li> </ul> <p>En phase d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déchets seront essentiellement des emballages et des déchets résiduels de type domestique et des invendus alimentaires.</li> </ul>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés et inscrits architecturaux et naturels sont trop éloignés du site pour porter atteinte au patrimoine. Il n'y a pas de zone de sensibilité archéologique ni de zone de présomption de prescription archéologique sur le site d'étude.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du projet sur une parcelle agricole va modifier les activités humaines. Le site a fait l'objet d'une OAP dans le PLU de Grez-Neuville (Pôle tertiaire du Lionnais), la consommation des espaces agricoles est prévue au PLU.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Dossier déposé en 2020 :

- Boisement de terres agricoles au Lion d'Angers - Soumis à examen au cas par cas.

Ce projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences cumulées avec la création de la surface de vente LIDL.

Aucun projet soumis à étude d'impact ou à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau au Lion d'Angers ou Grez-Neuville depuis 2018.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Une étude hydraulique sera réalisée afin de dimensionner les dispositifs de gestion des eaux pluviales conformément aux prescriptions du règlement d'assainissement de la ZAC de la Grée.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de LiDL sur la commune de Gre-Neuville s'inscrit sur une ZAC qui a fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau dans laquelle tous les aspects en rapport avec l'eau (eaux pluviales, eaux usées, zones humides) ont été présentés. Aucun enjeu n'a été identifié.

Le projet de magasin quant à lui présente peu d'incidences notables vis à vis des différents compartiments environnementaux. Une étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du Code de l'environnement analysant les incidences notables sur l'ensemble des compartiments environnementaux, ayant été réalisée en 2018 sur l'ensemble de la ZAC, il ne semble pas nécessaire que le projet de la société LiDL fasse l'objet d'une nouvelle étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Etude de trafic

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SAUTRON

le,

24/11/2020

Signature

LIDL SERVICE IMMOBILIER  
40 965  
Lieu dit SAUTRON  
44880 SAUTRON  
Tél. : 02 40 16 88 91

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus